

À qui de droit,

Par la présente, les officiers du Syndicat Préhospitalier ainsi que ses membres, nous confirmons l'arrêt de notre participation au comité concernant la prise de repas ainsi que la fin de quart à l'heure.

Nous justifions cette décision suite à 6 rencontres entre les représentants du syndicat SP et les représentants de l'employeur qui n'ont toujours pas portés fruits. Depuis, vous êtes resté dans l'inaction totale malgré nos représentations relatant l'épuisement de nos membres ainsi que votre gestion inadéquate et arbitraire des MAP. Nous vous rappelons que nous contestons, de façon continue, l'imposition des MAP et ce depuis le premier jour. Les MAP ont été imposées unilatéralement par l'employeur, au détriment des conditions de travail, sans jamais faire l'objet de négociation.

Durant ces rencontres il est à noter que l'atmosphère était favorable aux discussions et que l'employeur a démontré de l'ouverture ainsi que de l'écoute envers les propositions amenées par la partie syndicale, afin de solutionner le litige des pauses repas réduites à 30 minutes ou tout simplement pas octroyées, ainsi que les fins de quart prolongées en temps supplémentaire obligatoire. Nous vous avons proposé plusieurs pistes de solution qui, à notre sens, auraient pu avoir des résultats positifs sans pour autant impacter le climat de travail fragilisé par l'incohérence de l'application personnalisée, à la saveur du commandant en devoir, de vos MAP.

Nous avons proposé:

- d'effectuer le transport des patients devant être libérés à la salle d'attente vers le CH le plus près géographiquement de la prise en charge afin de réduire le temps de transport allongé inutilement engendrant une perte de disponibilité considérable à cause de la distance de transport injustifiée. Salle d'attente pour salle d'attente.
- de créer des horaires fantômes pour les Paramédics qui ne reviendront pas de leur absence. À titre d'exemple, un quart de jour à Laval sera donné en priorité à un Paramédic de nuit en remplacement de plus de 90 jours. Cela aura pour effet de dégarnir la plage de nuit et ainsi provoquer l'application des MAP. Les gens de nuit écopent déjà beaucoup et avec ce modèle de gestion, vous contribuez à l'empirer.
- de titulariser l'ensemble de horaires KN donnés en remplacement d'un an à nos plus vieux. Cela libère 26 « postes » qui seront donnés en priorité aux gens de nuit. Donc, même résultat.

Pourtant, comme on dit, vous devez combler le même nombre de chaises sans libérer les postes de jour sur le 911 lorsque les gens acceptent les remplacements KN. Vous avez répondu présent à la hauteur de 4 postes KN qui ont été titularisés. À ce jour nous sommes à même de constater le résultat. Vous avez cessé d'octroyer les remplacements de jour aux gens de nuit parce que votre quota de nuit est déjà trop bas. Donc, vous entravez encore une fois les conditions de travail prévues à la Convention Collective.

En retour, vous nous avez présenté vos solutions à l'effet de :

- sectoriser les pauses repas afin de contrôler les lieux de remise en disponibilité. Rappelons-nous que les pauses repas ont été négociées par les partis. L'article 14.03 stipule (c) que les personnes salariées ne sont pas tenues de demeurer sur les lieux du travail pour prendre leur repas. C'est du temps non rémunéré (a) dont les Paramédics peuvent en profiter à leur guise, comme aller au gym, et en choisir le lieu.
- échanger le 15 minutes de rapprochement contre des rabais dans les cafétérias des Centres Hospitaliers. Le 15 minutes précédent l'octroi de la pause repas 14.03 a, sert à se déplacer dans un endroit propice et convenable, selon le choix des Paramédics, tout en demeurant disponible aux appels urgents. La lettre d'entente NO 3 vient clarifier que nous ne sommes pas tenus d'être disponible durant la pause repas, tel que la pratique depuis plusieurs années.

À la lumière de ces résultats, sans aucune action de votre part, nous avons pris la décision de nous retirer du comité dans l'intérêt et le respect de tous. Nous poursuivrons donc l'arbitrage avec Me Rivest qui est mandaté au dossier.

Il est important de mentionner que nous restons disponibles pour discuter afin de mettre en place des solutions pouvant améliorer les conditions de travail de nos membres.

Salutations,

Claude

L'exécutif et les membres